



Rapport pour le Conseil

Numéro du rapport: REP-FIN-08-2025

Sujet : Redevances d'aménagement 2024

Date de la réunion : Le 28 avril 2025

Préparé par : Nadia Knebel, Trésorière

Diffusé et/ou collaboré avec : n/a

Approbation : Pierre Leroux, DG

En accord avec la recommandation basée sur le contenu de ce rapport.

Recommandation

Que le Conseil reçoive et approuve ce rapport tel que présenté.

Considérations financières

Les implications financières ont été vérifiées avec le budget annuel et/ou la politique ou le règlement applicable approuvé : OUI

Contexte

L'objectif de ce rapport est de présenter au conseil les informations relatives aux redevances d'aménagement (ci-après « RA »), conformément à l'article 43 de la *Loi de 1997 sur les redevances d'aménagement, L.O. 1997 (Development Charges Act, 1997)* et au *règlement de l'Ontario 82/98, article 12*.

Rapport

Information clé :

- La *Loi de 1997 sur les redevances d'aménagement, L.O. 1997 (Development Charges Act)*, S.O. 1997, c. 27, prévoit que le conseil d'une municipalité peut imposer des RA sur les terrains pour financer l'augmentation des coûts d'investissement requis en raison de la croissance des besoins en services.
- L'objectif général pour lequel la municipalité impose des RA est d'aider à fournir l'infrastructure nécessaire au développement futur de la municipalité.
- Les fonds des RA ne peuvent être utilisés que dans le but pour lequel ils ont été collectés.
- L'objectif visé est déterminé par l'étude de base qui se fonde sur les projets futurs auxquels le facteur de croissance est appliqué pour déterminer la partie éligible aux contributions des RA.
- Les RA reposent sur l'idée que les contribuables existants ne devraient pas être responsables des coûts d'investissement dus à la nouvelle croissance.
 - De même, les nouveaux contribuables ne devraient pas avoir à contribuer plus que les coûts d'investissement nets attribuables à la croissance pour maintenir les niveaux actuels de services municipaux.
- Les RA constituent une source de revenus non fiscaux pour financer les terrains et les infrastructures municipales liés à la croissance.

Exigences en matière de rapports :

- La *Loi de 1997 sur les redevances d'aménagement, L.O. 1997*, exige du trésorier qu'il présente chaque année au Conseil les rapports suivants :

- Les soldes d'ouverture, l'activité des fonds de réserve pour les redevances de développement au cours de l'année et les soldes de clôture.
 - Les actifs dont les coûts d'investissement ont été financés par la DC au cours de l'année et la manière dont les coûts restants de l'actif seront financés.
 - Le trésorier est également tenu de mettre une copie de ces documents à la disposition du public et, sur demande, du ministère des affaires municipales et du logement.
- L'article 12(3) du *règlement de l'Ontario 82/98* exige que le trésorier présente chaque année au Conseil un rapport sur les points suivants :
 - Les montants de la DC alloués aux projets.
 - Pour chaque service pour lequel des RA sont perçues au cours de l'année, si, à la fin de l'année, la municipalité s'attend à engager le montant des coûts en capital qui ont été estimés, dans l'étude de base des RA pertinente, à être engagés pendant la durée du règlement sur les RA en vigueur et, si ce n'est pas le cas, le montant que l'on s'attend maintenant à engager et la raison pour laquelle on s'attend à ce que ce montant soit engagé dans le cadre du règlement sur les RA.

Les projets pour lesquels des RA ont été dépensés au cours de l'année ainsi que le résumé de l'activité et des soldes des fonds sont présentés dans la section Considérations financières ci-dessous.

Les redevances d'aménagement ont été utilisées pour les projets suivants dans les montants suivants :

DÉPARTMENT	DESCRIPTION	COÛT TOTAL DU PROJET (\$)	FINANCEMENT DU PROJET (\$)		
			RA	OCTROIS	TAXES
Voirie	Gagnon	157 751	1 964	150 787	-
Voirie	Savage	55 872	1 997	-	53 875
Bibliothèques	Collection	5 862	2 340	-	2 505

Activité annuelle de la réserve par département:

DÉPARTEMENT	SOLDE D'OUVERTURE (\$)	REVENUES DE L'ANNÉE (\$)	CONTRIBUTIONS DE L'ANNÉE (\$)	SOLDE DE CLÔTURE (\$)
Administration	86 684	10 189	-	96 874
Voirie	348 511	305 680	3 961	650 231
Feu	406 945	305 680	-	712 625
Récréation	376 206	356 627	-	732 833
Bibliothèques	103 927	40 757	2 341	142 344
Totaux	1 322 273	1 018 935	6 301	2 334 907

À la fin de l'année 2024, la municipalité prévoit d'engager les coûts d'investissement estimés dans l'étude de base des RA.

Liens aux priorités

n/a

Plan de communication

n/a

Autre(s) option(s) à la recommandation

n/a

Pièces jointes

Annexe A – Déclaration de conformité – redevances d'aménagement

Annexe B – Rapport détaillé des redevances d'aménagement (en anglais)